

sont reportées au verso des commémoratifs disponibles sur notre site internet

Méthodes d'Analyses – SEROLOGIE A.R.L. – Domaine d'application

Le laboratoire s'engage à traiter les échantillons selon les exigences du COFRAC (Lab Gta 27) et la norme technique AFNOR en vigueur :

↳ **NF U 47 – 034** : Recherche d'anticorps spécifiques de *Salmonella Gallinarum Pullorum* dans le sérum par agglutination rapide sur lame.

& et la norme :

↳ **NF U 47 – 012 – Février 2009 (Norme abrogée)** : Recherche des anticorps spécifiques de *Mycoplasma gallisepticum*, *Mycoplasma meleagridis* ou *Mycoplasma synoviae* dans le sérum par la technique d'agglutination rapide sur lame.

La méthode NF U 47 – 034 s'applique pour les sérums de POULE / DINDE / CANARD / PINTADE. Cette méthode pourra être mise en œuvre pour d'autres espèces (volailles, gibiers,...) mais la prestation sera **non Cofrac**.

La méthode NF U 47 – 012 (février 2009) s'applique pour les sérums de POULE & DINDE. Cette méthode pourra être mise en œuvre pour d'autres espèces (volailles, gibiers,...) mais la prestation sera **non Cofrac**.

L'application de ces techniques analytiques pour les autres espèces a comme risque **la diminution de la sensibilité et de la spécificité** des analyses.

Délai entre la prise de sang et l'analyse :

◆ L'échantillon doit être analysé entre **24h** et **72h** après la prise de sang. En dehors de ces délais les échantillons peuvent être refusés selon l'appréciation du Responsable Technique => Les résultats d'ARL positifs obtenus moins de 24h ou plus de 72h après la réalisation de la prise de sang sont restitués avec une réserve sur le rapport d'essais.

Expression des résultats : Les résultats sont présentés de la façon suivante :

- ◆ Nombre de sérums analysés
- ◆ Nombre de sérums négatifs au pur
- ◆ Nombre de sérums négatifs après traitement (dilution et décomplémentation)
- ◆ Nombre de sérums positifs
- ◆ Nombre de sérums ininterprétables ou en quantité insuffisante pour réaliser l'analyse

Gestion des résultats positifs : ➤ Salmonelle Gallinarum Pullorum : Si **3** sérums sur **60** ou plus sont positifs, la transmission des résultats aux D.D.P.P. est sous la responsabilité du client (sauf mention contraire indiquée dans la présente revue de contrat).

➤ Mycoplasmes : Si **5%** des sérums ou plus sont positifs, la transmission des résultats aux D.D.P.P. est sous la responsabilité du client (sauf mention contraire indiquée dans la présente revue de contrat).